

► 2 février 2023

# « Pour les entreprises, cela a été la panique »



J-B.L.

*La facture énergétique peut représenter « jusqu'à 40 % des charges d'une entreprise ».*

« Pour les professionnels des restaurants, des hôtels, des métiers de bouche ou de l'industrie du tourisme se sont retrouvés il y a quelques jours à La Teste-de-Buch lors du salon "Rest-Hôtel", les enjeux énergétiques ont été au cœur des discussions. C'est pour cela que La Dépêche a souhaité entrer dans le détail de cette volatilité des prix avec un expert girondin, Jean-Christophe Cayol, de chez "Mon courtier énergie". « Ce que nous avons vécu est sans précédent », explique-t-il d'emblée. Vous vous rendez compte, des artisans, des commerçants, des petites entreprises ont vu leur budget multiplié par quatre, cinq, huit ou dix. » Jean-Christophe Cayol a eu

des dizaines et des dizaines d'entreprises en perdition depuis un an avec des situations de grande détresse parfois. « Le marché s'est quelque peu "restabi-lisé" depuis le pic stratosphérique du mois d'août », confie-t-il. Mais clairement, cela a été la panique. C'est un mur qui arrive droit devant les chefs d'entreprise lorsque leur contrat arrive à échéance. Ils nous demandent l'impossible mais nous ne sommes pas des magiciens. Nous comparons les fournisseurs et voyons les disparités avec des écarts de 20 à 30 % selon les offres. » Pour Jean-Christophe Cayol, la facture énergétique peut représenter « jusqu'à 40 % des charges d'une entreprise ». La flambée actuelle des prix du marché va générer des « augmentations comprises entre 150 % et 600 % supplémentaires du budget des entreprises en 2023. »

## **Celles qui n'ont pas anticipé leur renouvellement**

Il prend l'exemple d'un hôtel sur la région bordelaise : « Pour le gaz, le prix du mégawattheure est passé de 35, 90 euros en juillet 2021 à 148 euros en janvier 2023, soit 312 % de hausse. Sur l'électricité, une augmentation de 386 % avec un prix

du mégawattheure passant de 63, 13 euros sur un contrat négocié en 2020, à 307 euros en janvier 2023 ». Laissons-le entrer dans le détail : « Aujourd'hui, les entreprises qui pâtissent le plus de cette inflation sont celles qui n'ont pas anticipé leur renouvellement de contrat. Dans certains cas, les contrats sont tacitement reconduits et c'est à ce moment-là que la facture explose. Les entreprises se retrouvent alors coincées. Bien sûr ce renouvellement tacite n'est pas le cas à chaque fois, cela dépend des fournisseurs et de leurs clauses. Mais plus une entreprise s'y prend tôt, plus elle a de chance de limiter les conséquences économiques sur son budget. Il devient urgent pour elles de se faire accompagner afin d'optimiser au mieux leur prochain contrat d'énergie. »